



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue à l'hôtel de ville le **lundi 14 décembre 2020, à 20 h**, à la demande du maire, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- * 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- * 2.0 Période de questions
- * 3.0 Approbation des prévisions budgétaires pour l'année 2020
- * 4.0 Approbation du programme triennal des dépenses en immobilisations 2020, 2021 et 2022

Nous comptons sur votre présence.

DONNÉ À SAINT-CHARLES-BORROMÉE, ce lundi 7 décembre 2020.

(signé)

Me David COUSINEAU, Lib, MBA
Avocat - Greffier

- * *document ci-joint*
- ** *document à venir*
- *** *document déjà fourni*